

**Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire**

ARRETE MUNICIPAL N° 115-2025

Objet: Interdiction temporaire de stationnement du 21 août au 31 août 2025

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la
sécurité et la commodité de stationnement à l'intérieur de
l'agglomération et plus particulièrement pour les engins de secours
(pompiers, ambulances),

ARRETE

Article 1: Le stationnement de tous véhicules sera interdit des deux côtés de la rue Saint Robert (du porche à la rue Picasso), dans l'allée du cimetière (sauf bus du festival qui devront être déplacé en cas de besoin d'accès au cimetière), rue Cziffra entre le porche et le jardin public.

Article 2 : Cette interdiction de stationnement s'applique du 21 août au 31 août 2025

Article 3 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'Administration communale.

Article 4 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 4 août 2025
Le Maire,
André BRIVADIS

